

CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2019

Le seize décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle commune sous la présidence de Paul TALMARD, Maire.

Etaient présents : Didier BUCHAILLE, Janine DELAHAYE, Yvon ELOY, Sébastien CURTIL, Arnaud MAIRE DU POSET, Jean-Marc TONNEAU, Patrick THEVENARD, Matthieu VION, Michèle JOUVEAUX, Marylène SALLET et Anna QUANDALLE.

Etaient absents excusés : Floriane CROSES-RAVAT (pouvoir à Janine DELAHAYE) Didier DAVID (pouvoir à Matthieu Vion).

Secrétaire de séance : Jean-Marc TONNEAU

1°) Compte-rendu de la réunion de conseil du 28 octobre 2019 :

Approuvé à l'unanimité sans remarques ni questions.

2°) Dossiers : Appel à projet Départemental pour 2020 (avant le 31/12/2019) et DETR (Etat) 2020 AVANT LE 31 JANVIER 2020)

Diverses propositions sont présentées au conseil qui après délibération décide de soumettre le projet de réfection de la chaufferie, de changement des fenêtres et de leurs volets ainsi que l'installation des moyens de ventilation du bâtiment.

Travaux Ecole primaire :

Chaudière GENEIX.....	20 806,56 € TTC
Menuiserie PAUTET.....	74 353,20 € TTC
Electricité TOTA.....	2 910,00 € TTC
Ventilation RENAUD.....	10 233,00 € TTC

Total TTC..... 108 302,76 € TTC

3°) Redevance assainissement 2020

La présente Assemblée décide de revoir le montant de la redevance d'assainissement 2020, qui sera réclamée par SUEZ ENVIRONNEMENT avec la facturation d'eau.

Rappel pour 2019 : la redevance était de 1,20 € le m³ d'eau consommé plus 0,15 €/m³ (modernisation des réseaux) à reverser à l'Agence de l'Eau, soit un total de 1,35 € le m³ d'eau consommé.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé, et décide pour 2020 : *De ne pas modifier le montant de la redevance d'assainissement, soit 1,20 € le m³ d'eau consommé 0,15 € pour la modernisation des réseaux, qui sera reversé à l'Agence de l'Eau, soit un montant total de 1,35 €.*

De doubler cette redevance à 2,70 € le m³ d'eau pour les foyers non raccordés au réseau d'assainissement lorsque disponible.

4°) Révision tarifs différentes salles ?

Après échanges sur les tarifs de location des différentes salles louées par la commune le conseil décide de nouveaux tarifs.

Tarifs :

	Salle Communale	Salle Devenet	Salle du Donjon
Capacité d'accueil	172 pers.	50 Pers.	50 pers.
Caution	320 €	320 €	150 €
Association loi 1901 déclarée à Uchizy	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	*La gratuité ne les soustrait pas au respect du règlement.		
Habitant d'Uchizy			
1 jour	130 €	60 €	30 €
Week-end	190 €	100 €	
Extérieur à Uchizy			
1 jour	250 €	80 €	50 €
Week-end	350 €	120 €	
	Charges électricité, chauffage, gaz en sus		

Location vaisselle (ensemble complet) : 0.50 € / personne

Location vaisselle séparée : 0.20€/ article

5°) Personnel communal :

Le conseil décide d'inviter au restaurant l'ensemble du personnel avec leurs conjoints, accompagnés des conseillers qui pourront se rendre disponibles (date à communiquer ultérieurement) pour les remercier de leur collaboration avec l'équipe actuelle.

6°) Vœux du Maire :

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 19 heures, salle communale.

7°) Décision modificative :

La fin de l'année approche, les crédits s'épuisent, une régularisation doit être effectuée rapidement pour le chapitre 012 Charges de personnel (dépassement de crédit) - article personnel non titulaire (dépassement de crédit chapitre – 4 300,00 €)

Au moment de l'élaboration du budget en mars 2019, il n'était pas prévu de personnel supplémentaire.

En septembre remplacement d'Alexandra en congé de maternité, par Ophélie VARRAULT.

Le conseil décide d'effectuer les modifications suivantes :

Art. 6413 Personnel non titulaire = + 4 300,00 €

Art. 615228 Autres bâtiments = - 4 300,00 € -

8°) Aménagement du Hangar

Le conseil accepte le devis de fourniture de translucides (Sunclear) pour un montant TTC de 880,32 € qui seront installés par les employés communaux.

9°) Vente de matériel

Le conseil accepte la vente de la pompe à main et des tenues de pompiers.

10°) Entretien de la voie bleue

Le département propose une convention d'occupation et d'entretien de la voie bleue sur le territoire de la commune. Le conseil accepte que le maire signe cette convention.